

BAREME DES HONORAIRES, applicables à compter du 27/02/2023

Mandat de vente

HONORAIRES maximum de TRANSACTION (biens à usage d'habitation, immobilier traditionnel et ancien et viager*)

Mandat de vente : honoraires à la charge du vendeur

Prix net vendeur	Forfait ou % TTC du prix de vente
Inférieur ou égal à 65 000 €	5 000 €
De 65 001 € à 100 000 €	8%
De 100 001 € à 200 000 €	7%
De 200 001 € à 300 000 €	6%
De 300 001 € à 700 000 €	5%
≥ à 700 001 €	4%

*Viager : les honoraires sont calculés sur la valeur vénale du bien immobilier estimée par l'agence net vendeur

HONORAIRES maximum des TERRAINS (à bâtir, viticoles et agricoles)

Mandat de vente : honoraires à la charge du vendeur

Prix net vendeur	Forfait ou % TTC du prix de vente
Inférieur ou égal à 69 999 €	7000 €
De 70 000 € à 199 999 €	10%
De 200 000 € à 499 999 €	9%
De 500 000 € à 999 999 €	8%
≥ 1 000 000 €	7%

HONORAIRES maximum des PARKINGS

Mandat de vente : honoraires à la charge du vendeur

Prix net vendeur	Forfait ou % TTC du prix de vente
de 0 K€ à 24999€	3 000 €
de 25K€ à 34999€	4 000 €
de 35K€ à 49999€	5 000 €
50K€ et plus	10%

HONORAIRES maximums des ENTREPRISES & COMMERCEs (locaux commerciaux, bureaux et fonds de commerce)

Mandat de vente : honoraires à la charge du vendeur

Prix net vendeur	Forfait ou % TTC du prix de vente
Quel que soit le prix net vendeur	10%

Les prix ci-dessus doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans la limite proche des conditions pratiquées (note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017)



BAREME DES HONORAIRES, applicables à compter du 27/02/2023

Mandat de recherche

HONORAIRES maximum de TRANSACTION (biens à usage d'habitation, immobilier traditionnel et ancien et viager*)

Mandat de recherche : honoraires à la charge de l'acquéreur

Prix net vendeur	Forfait ou % TTC du prix de vente
Inférieur ou égal à 299 999 €	5%
De 300 000 € à 649 999 €	4%
De 650 000 à 799 999 €	3.5%
De 800 000 à 999 999 €	3%
≥ à 1 000 000 €	2.5%

*Viager : les honoraires sont calculés sur la valeur vénale du bien immobilier estimée par l'agence net vendeur

HONORAIRES maximum des TERRAINS (à bâtir, viticoles et agricoles)

Mandat de recherche : honoraires à la charge de l'acquéreur

Prix net vendeur	Forfait ou % TTC du prix de vente
Inférieur ou égal à 99 999 €	5 000 €
De 100 000 € à 499 999 €	5%
≥ 500 000 €	4%

HONORAIRES maximum des PARKINGS

Mandat de recherche : honoraires à la charge de l'acquéreur

Prix net vendeur	Forfait ou % TTC du prix de vente
Quel que soit le prix net vendeur	5 000 €

HONORAIRES maximum des ENTREPRISES & COMMERCE (locaux commerciaux, bureaux et fonds de commerce)

Mandat de recherche : honoraires à la charge de l'acquéreur

Prix net vendeur	Forfait ou % TTC du prix de vente
Quel que soit le prix net vendeur	10%

Les prix ci-dessus doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans la limite proche des conditions pratiquées (note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017)

